



Acte n° 2023C41

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 32

Pouvoirs : 8

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 16/03/2023

Le 23 mars 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente à Saint Didier de Formans (01600).

**Présents :** Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés :** Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Valérie BOYER (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Patrick CHARRONDIERE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Nathalie TISSERAND (Pouvoir Vincent LAUTIER).

**Secrétaire de séance :** Patrick NABETH.

### **OBJET : MOBILITES DURABLES – Règlement du service des transports scolaires.**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV organise la mobilité sur l'ensemble de son territoire et notamment les services de transports scolaires sur les 19 communes de son territoire.

Dans ce cadre, un Règlement du service des transports scolaires a été établi. Ce document à destination des partenaires et notamment des transporteurs et des usagers, décrit notamment les sanctions en cas d'incivilités des élèves en cours de service de transport scolaire.

Il s'applique sur l'ensemble des services scolaires dont la CCDSV a la compétence sur son territoire, y compris ceux pouvant être délégués à la Région.

Une évolution du règlement s'avère nécessaire ; elle concerne notamment la prise en compte de l'utilisation de la carte Oura.

Il est donc proposé de remplacer le règlement précédent par celui annexé à la présente décision.

La commission des mobilités réunie le 28 février 2023 a émis un avis favorable sur cette nouvelle charte.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13/03/2023.

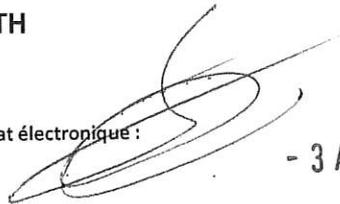
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le règlement du service des transports scolaires de la CCDSV annexé à la présente délibération, d'application immédiate ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce règlement du service des transports scolaires.

A Trévoux, le 23/03/2023

**Le Secrétaire de Séance,  
Patrick NABETH**

Affichage sous format électronique :



- 3 AVR. 2023

**Le Président,  
Marc PECHOUX**

